Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric



Compte rendu succinct du Conseil Communautaire Séance du 4 juillet 2018

Etaient présents :

Laurence BACLE – Régis BIZEAU - Christine BOULANGER – Toine BOURRAT - Alain BRICAULT – Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique CHESNEAU – Jean-Pierre CORBY – Hélène DUBOIS - Sylvain DURAND – Nathalie DUVETTE – Philippe GASCOUIN – Nadine GOHARD - Olivier GOUPILLON - Olivier GOUSSEAU - Gilles HOCQUET – Bernard JOPPIN - Annie JOSEPH - Joseph LE FOLL – Monique LE TIRANT – Hervé LEMOINE – Françoise LENARD – Jean-Michel LHERBIER - Michel LOMMIS - Christian LORINQUER - Gilles MARGOT – François MOUTOT – Dominique NICCO – Hervé PLANCHENAULT - Denise PLANCHON - Michel RECOUSSINES - Yves REVEL - Michel ROUX – Didier SAUSSAY- Michel SECONDAT - Didier SIGLER – Pierre SOUIN – Marjorie TRONCHE-DIVET - Michel VERENNEMAN – Marc WINOCOUR

Etaient absents, excusés et représentés

Annie GONTHIER a donné pouvoir à Denise PLANCHON
Bertrand HAUET a donné pouvoir à Hervé PLANCHENAULT
Philippe LEBLOND a donné pouvoir à Bernard JOPPIN
Annick LEHMAN a donné pouvoir à Hervé LEMOINE
Marie-Thérèse BOBBIO a donné pouvoir à Régis BIZEAU

Etaient absents et excusés

Bernard JACQUES, Pierre-Marie MICHEL

Secrétaire de séance : Denise PLANCHON

Membres en exercice: 57 titulaires + 21 suppléants

Du point 18-035 au point 18-037

Présents: 39 Pouvoirs: 5

Pouvoirs : 5

Du point 18-038 au point 18-060

Présents: 41 Pouvoirs:

Votants: 46

Votants: 44

Le Conseil Communautaire,

18-035

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du 16 mai 2018.

18-036

PREND ACTE de cette désignation et déclare installer Madame Marjorie

Tronche-Divet dans ses fonctions de délégué communautaire titulaire

| Auteuil-le-Roi | | |
|----------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autouillet Bazoches-sur-Guyonne | 18-037 | AUTORISE , <i>à l'unanimité</i> , le Président à notifier le marché de travaux de « Renforcement de la route des nourrices à Thiverval-Grignon» à la société Colas IDFN pour un montant de 582 911.20 € HT (soit 699 493.44 € TTC) |
| Behoust | | AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché |
| Beynes | 18-038 | CREE, à l'unanimité, la Commission de contrôle financier et désigne ses |
| Boissy-sans-Avoir Flexanville | | membres constitutifs suivants : Bertrand Hauet, Hervé Lemoine, Denise Planchon, Yves Revel |
| Galluis | 18-039 | ADOPTE, à l'unanimité, l'attribution de compensation de fiscalité pour un montant de 6 774 995,67 € |
| Gambais | | DECIDE que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes |
| Garancières | | DONNE mandat au président pour signer tous les documents relatifs à cette |
| Goupillières | | délibération |
| Grosrouvre | 18-040 | ARRETE, à l'unanimité, le programme définitif du Départemental Equipement et |
| Jouars-Pontchartrain | | le montant des dépenses par opération, le plan de financement et l'échéancier de réalisation figurant au tableau annexé à la présente délibération |
| La Queue-Lez-Yvelines | | AUTORISE la réalisation des travaux |
| Le Tremblay-sur-Mauldre | | AUTORISE le président à solliciter la subvention et signer les documents s'y rapportant |
| | | S'ENGAGE à |
| Marcq | | - réaliser les travaux selon l'échéancier prévu |
| Mareil-le-Guyon | | - ne pas commencer les travaux avant la délibération du Conseil départemental |
| Méré | | - maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins dix ans |
| Millemont | | - présenter des opérations compatibles avec les documents d'urbanisme en vigueur |
| Montfort-L'Amaury | | - demander au Département les panneaux d'information sur sa participation au |
| Neauphle-le-Château | | moins quatre semaines avant l'ouverture des chantiers des opérations financées. |
| Neauphle-le-Vieux | | Le cas échéant : |
| St-Germain-de-la-Grange | | - présenter des opérations sur des terrains ou des bâtiments dont la Communauté de communes est propriétaire. |
| Saint-Rémy-L'honoré | 18-041 | AUTORISE, à l'unanimité, la réalisation des travaux |
| Saulx-Marchais | | AUTORISE, à l'unanimité, le président à solliciter la subvention et signer les |
| Thiverval-Grignon | | documents s'y rapportant dans le cadre du programme « plan piscines régionales » |
| Thoiry | 18-042 | AUTORISE, à l'unanimité, la réalisation des travaux |
| Vicq | | AUTORISE , à <i>l'unanimité</i> , le président à solliciter les subventions et signer les documents s'y rapportant dans le cadre des programmes « plan piscines régionales » et « équipements sportifs de proximité » |
| Villiers-le-Mahieu | 18-043 | |
| Villiers-Saint-Frédéric | 10-043 | DECIDE , à <i>l'unanimité</i> , d'attribuer et de verser une subvention pour la gestion des gymnases aux communes de Beynes, pour un montant de 40 654.61 €, et de Jouars-Pontchartrain, pour un montant de 37 461.54 € |
| | | |

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à cette subvention

| Auteuil-le-Roi | | |
|-----------------------------------------------|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autouillet Bazoches-sur-Guyonne | 18-044 | AUTORISE , à <i>l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès de l'école maternelle. |
| Behoust | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 674.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château |
| Beynes Boissy-sans-Avoir | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours |
| Flexanville | 18-045 | AUTORISE , <i>à l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la Commune de Neauphle-le-Château pour les travaux d'isolations de bâtiments communaux. |
| Galluis | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 57 908.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château |
| Garancières | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce |
| Goupillières | 18-046 | fonds de concours AUTORISE , <i>à l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la Commune |
| Grosrouvre Jouars-Pontchartrain | | de Neauphle-le-Château pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès à divers bâtiments communaux. |
| La Queue-Lez-Yvelines | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 22 109.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Neauphle-le-Château |
| Le Tremblay-sur-Mauldre | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours |
| Marcq | 18-047 | AUTORISE , à <i>l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour les travaux d'aménagement du préau de l'école. |
| Mareil-le-Guγon Méré | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 33 906.31 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis |
| Millemont | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours |
| Montfort-L'Amaury | 18-048 | AUTORISE , à <i>l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la Commune de Galluis pour les travaux de réfection de la mairie. |
| Neauphle-le-Château Neauphle-le-Vieux | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 29 469.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis |
| St-Germain-de-la-Grange | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce |
| Saint-Rémy-L'honoré | 18-049 | fonds de concours AUTORISE , <i>à l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la Commune |
| Saulx-Marchais Thiverval-Grignon | | de Galluis pour les travaux de réfection et d'extension de la salle polyvalente. |
| Thoiry | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 21 899.96 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Galluis |
| Vicq | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours |
| Villiers-le-Mahieu Villiers-Saint-Frédéric | 18-050 | AUTORISE , à <i>l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la Commune d'Autouillet pour les travaux d'aménagement du groupe scolaire. |
| | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 63 318.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune d'Autouillet |

| Auteuil-le-Roi | | |
|------------------------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Autouillet | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours |
| Bazoches-sur-Guyonne Behoust | 18-051 | AUTORISE , à <i>l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la commune de Boissy-sans-Avoir pour les travaux de rénovation de la salle des loisirs. |
| Beynes | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 245.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir |
| Boissy-sans-Avoir | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce |
| Flexanville | | fonds de concours |
| Galluis Gambais | 18-052 | AUTORISE , à <i>l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la commune de Boissy-sans-Avoir pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité des accès de l'école. |
| Garancières | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 1 925.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Boissy-sans-Avoir |
| Goupillières Grosrouvre | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours |
| Jouars-Pontchartrain | 18-053 | AUTORISE , à <i>l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la commune de Mareil-le-Guyon pour les travaux de rénovation du chauffage de l'église. |
| La Queue-Lez-Yvelines | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 7 730.13 € et que cette |
| Le Tremblay-sur-Mauldre | | participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon |
| Les Mesnuls | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours |
| Marcq Mareil-le-Guyon | 18-054 | AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Bazoches-sur-Guyonne pour les travaux de rénovation de la mairie. |
| Méré | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 895.70 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne |
| Millemont | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce |
| Montfort-L'Amaury | | fonds de concours |
| Neauphle-le-Château Neauphle-le-Vieux | 18-055 | AUTORISE , <i>à l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la commune de Bazoches-sur-Guyonne pour les travaux de rénovation de l'éclairage public. |
| St-Germain-de-la-Grange | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 25 925.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Bazoches-sur-Guyonne |
| Saint-Rémy-L'honoré | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours |
| Saulx-Marchais | 18-056 | AUTORISE, à <i>l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la commune |
| Thiverval-Grignon | 10-030 | de Saulx-Marchais pour les travaux de rénovation de la toiture de l'école. |
| Thoiry Vicq | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 10 414.00 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Saulx-Marchais |
| Villiers-le-Mahieu | | AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours |
| Villiers-Saint-Frédéric | 18-057 | AUTORISE , <i>à l'unanimité</i> , le versement d'un fonds de concours à la commune de Thiverval-Grignon pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente. |
| | | PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 76 687.54 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Thiverval-Grignon |

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

18-059

18-060

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce

fonds de concours

18-058 AUTORISE, à l'unanimité, le versement d'un fonds de concours à la commune de Mareil-le-Guyon pour l'installation et la mise en conformité de la chaudière de

la Maison du Village.

PRECISE que ce fonds de concours est plafonné à 2 989.58 € et que cette participation ne dépassera pas celle de la commune de Mareil-le-Guyon

AUTORISE le Président à signer la convention et autres documents relatifs à ce fonds de concours

FIXE, à l'unanimité, les tarifs suivants pour les bonnets de bain vendus à la piscine intercommunale

■ Adulte: 2€ Enfant: 1.5€

DESIGNE, à l'unanimité, les représentants suivants au Syndicat intercommunal du centre de secours de Plaisir :

Alain BRICAULT

Michel DAGIONI

Rémi LUCET

Daniel BOSSE

Le Président

Hervé PLANCHENAULT